



***AILLANT
SUR THOLON***

Chères Aillantaises et Aillantais,

Voici votre dernier bulletin municipal de l'année 2011 dans un contexte économique et financier jamais vécu à ce jour.

Comme toutes les collectivités locales, nous en avons pris acte et avons renforcé notre vigilance sur la gestion des finances tout en conservant notre capacité d'investissement.

Prenez le temps de lire dans les pages suivantes l'article de Gérard MOTTET qui présentait en 2011 une conférence intitulée : l'Aillantais terre d'équilibre.

Le développement démographique et économique de notre canton a pesé dans la décision des services de l'état sur la réorganisation territoriale : la communauté de l'Aillantais n'a pas eu besoin d'un regroupement avec les territoires voisins. Tous les élus regroupés autour du nouveau président Mafhoud AOMAR et de votre serviteur travailleront pour conforter cette situation et faire en sorte que la collectivité prenne toute sa place dans cette nouvelle organisation des territoires. Les modes de financement de nos projets vont changer : à nous de nous adapter ! Nous aurons l'occasion d'échanger sur ce thème dans d'autres circonstances.

Noël approche : cette fête traditionnelle et familiale reste un moment incontournable de la vie. Qu'elle soit pour vous et votre famille un moment de bonheur partagé.

Joyeux Noël et rendez vous le 09 janvier 2012, salle du Foyer, pour la cérémonie des vœux.

A très bientôt, bien à vous.

William LEMAIRE

LEGENDE :

Page 1 : Escalade d'un couple de cigognes

Page 2 : Mot du Maire

Page 3 : Agenda

Page 4 : Informations diverses

Page 5 : Informations diverses

Page 6 : Informations diverses

Page 7 : Informations diverses

Page 8 : Travaux dans la commune

Page 9 : Travaux dans la commune

Page 10 : Travaux dans la commune

Page 11 : Conférence

Page 12 : Conférence

Page 13 : Infos sports

Page 14 : Infos sports

Page 15 : C.C.A

Page 16 : C.C.A

Page 17 : Activités scolaires

Page 18 : Etat civil

BULLETIN N° 22 – Décembre 2011 :

Rédacteurs : Jean Paul CHEVALLIER, Claude BELIN, Michel PHILIPPON, Evelyne MAURY, Jean Pierre MUROT, Marcel POULET, enseignants et élèves de l'école élémentaire.

Réalisation et mise en page du bulletin : Claude BELIN

Email : mairie.aillant.sur.tholon@orange.fr

AGENDA

BIENVENUE :

LES TONS MODERNES: rue Charles de Gaulle : béton ciré, chaux aérienne... 06.89.74.32.00
CHRISTELLE'STYL coiffure à domicile. 06.61.43.83.79
TRANSAXIA agence immobilière: 5 rue des ponts 06.48.79.35.44
ARCHITECTE Mme PREVERA : 1 rue des Moissonneurs 03.86.73.73.60

BLOC NOTES :

09/01/2012 : Vœux de Monsieur le Maire au foyer à 19H00.
14/01/2012 : Sainte Barbe de l'amicale des pompiers au foyer.
28/01/2012 : Assemblée générale de l'O.T.S.I au foyer.
10 et 11/03/2012 : Exposition PICTUR'ART à la mairie.
18/03/2012 : Concert à la mairie, organisé par l'association de la sauvegarde de la chapelle.
22/04/2012 : Elections présidentielles.
06/05/2012 : Elections présidentielles.
10/06/2012 : Elections législatives.
12/05/2012 : Marché aux fleurs.
16 et 17/06/2012 : Exposition ARTS PLASTIQUES à la maison des associations.
17/06/2012 : Elections législatives.
21/06/2012 : Fête de la musique.
24/06/2012 : Championnat de Bourgogne cycliste

REVISIONS DES LISTES ELECTORALES :

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie toute l'année jusqu'au 31 décembre 2011 inclus. Les inscriptions déposées en 2011 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1 mars 2012.

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes français et les jeunes françaises qui auront 18 ans au plus tard le 29 février 2012 doivent prendre contact avec leur mairie, avant le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

BUREAUX DE LA CAISSE D'EPARGNE :

La caisse d'épargne transforme à partir de janvier 2012 l'espace qu'elle occupe actuellement rue Saint Antoine. Pour ce faire, un bâtiment provisoire d'accueil sera installé cour de la halle aux grains.

INFORMATIONS DIVERSES

PASSAGE DES CIGOGNES

Le mercredi 5 octobre, les danseurs de « duo danse » qui évoluaient dans la salle des fêtes de la mairie se sont sentis espionnés...deux cigognes dominaient le bourg, juchées sur le toit de l'église. Le lendemain au lever du jour, les deux visiteuses étaient toujours là. Seuls les pigeons n'ont pas apprécié, ils étaient regroupés le plus loin possible à l'autre bout du toit et tournoyaient de temps à autres en essaim autour de ces touristes volatiles, par curiosité ou pour tenter de les intimider. Ce n'est qu'en fin de matinée que les cigognes ont repris leur migration. Peut-être repasseront-elles par Aillant au retour si l'aire de repos les a séduites...



FOIRE AUX PUCES :

Organisée entre un samedi et un lundi pluvieux, la foire aux puces 2011 a bénéficié d'un temps clément et les visiteurs sont venus aussi nombreux que les années précédentes. Depuis le début de la semaine les organisateurs étaient très attentifs aux prévisions météo. Tous les jours des averses étaient annoncées... sauf pour le grand jour. L'inquiétude gagnait, mais les quelques optimistes ont eu raison, pas une seule goutte d'eau avant 20h. Le succès était encore au rendez-vous cette année récompensant les efforts de la centaine de bénévoles qui a œuvré sans compter. Le président nous confiait : «le chiffre d'affaire est proche de celui de l'année dernière, malheureusement les charges ayant augmenté, le bénéfice est moindre. Les frais de fonctionnement de l'OTSI sont néanmoins assurés jusqu'à l'été prochain»

Dés le dimanche soir, les opérations de repli débutaient et même s'il restait encore quelques étiquettes ou autres, les puces se terminaient officiellement le mardi à 16h. Comme chaque année, la municipalité et tous les bénéficiaires, exposants et commerçants locaux, peuvent remercier l'OTSI et ses bénévoles.

FLEURISSEMENT :

A l'instar du concours départemental et compte tenu de l'interdiction d'arrosage imposée suite à la sécheresse observée depuis le printemps, le concours communal 2011 a été annulé. Les inscrits de cette année seront automatiquement considérés participants en 2012. Les personnes qui souhaitent s'inscrire ou se désinscrire sont invitées à informer la mairie en venant au secrétariat ou par téléphone ou courriel.



FETE DE LA MUSIQUE :

Cette année l'école intercommunale de musique a animé le cour de la halle aux grains en présentant plusieurs de ses musiciens. Les cent cinquante auditeurs présents ont apprécié cet instant qui s'est terminé par un ensemble incluant trois cornemuses, dirigé par le directeur de l'école. Les spectateurs se sont ensuite dirigés vers la salle des fêtes de la mairie où l'association « jump'in jazz » avait concocté un échantillonnage de ses talents. Petits, grands et adultes ont dansé en costume et ont été très applaudis par une salle bien remplie.

ENTRETIEN:

Nous avons le devoir :

- de tailler les haies mitoyennes ainsi que celles qui longent les voies publiques.*
- de maintenir propre et de déneiger les trottoirs.*

La municipalité vous remercie de vos gestes citoyens.

INFORMATIONS DIVERSES

RALLYE NATURE :

Dimanche 22 mai pour leur 2^{ème} rassemblement, marcheurs, vététistes et cavaliers ont sillonné les allées de la forêt communale. Le représentant local de l'ONF a expliqué les particularités du bois des Ferriers. De l'avis des participants, la balade était belle, agréable et instructive. Certains ont découvert des richesses bien proches du bourg.

Tous se sont promis de répondre présent à la prochaine invitation de l'association « Loisirs équestres de la vallée du Tholon » et de l'Office de tourisme d'Aillant.

EXPOSITION PATCHWORK :



Le week-end des 8 et 9 octobre, l'association « Aillant patch » présentait pour la deuxième fois de son histoire, ses travaux dans la salle des fêtes de la mairie. Cette magnifique exposition qui a connu un vif succès, est preuve d'un travail méticuleux qui allie dextérité, patience et harmonie des couleurs. Les œuvres exposées étaient aussi belles que nombreuses. «C'est le travail de trois années » nous confiait un des membres.

L'association se réunit chaque lundi à la maison des associations, n'hésitez pas à les rejoindre, l'ambiance est conviviale.

EXPOSITION ARTS PLASTIQUES :



Pour la première fois le samedi 25 et le dimanche 26 juin 2011, la 4^{ème} exposition Arts Plastiques fut organisée à la salle des associations. Un nombreux et fidèle public a pu constater l'évolution du travail réalisé par ces 18 élèves. Laura DE SORDI, professeur, a pu commenter le style de chacun d'entre eux. Dès maintenant, nous vous invitons à retenir la date du samedi 17 et dimanche 18 juin 2012 et à venir nous rejoindre lors de la prochaine exposition.

Nous rappelons que chaque fin d'année scolaire, Laura DE SORDI propose une semaine de cours Arts Plastiques pour les enfants de 8 à 16 ans. Les dates seront inscrites chez les commerçants et à l'Office de Tourisme.

INFORMATIONS DIVERSES

AFFOUAGES ET TRONÇONNEUSE:

Sécurité : Depuis le 1^{er} juillet 2008, tous les bûcherons, aussi bien professionnels que particuliers ont l'obligation de porter des équipements de sécurité. Un affouagiste doit donc lorsqu'il utilise une tronçonneuse, être porteur d'un casque, d'un pantalon de sécurité anti-coupure et de chaussures ou bottes de sécurité. Ce qui peut sembler être une contrainte est en réalité une mesure de bon sens. En effet, l'utilisation d'une tronçonneuse est une cause majeure d'accidents, en 2010 deux morts dans les forêts de l'Yonne et six blessés graves sur l'unité territoriale ONF de l'Auxerrois Puisaye Forterre ont été dénombrés. Un équipement complet utilisable plusieurs années coûte de 150 à 200 €, bien peu au regard d'une vie brisée.



Conseils :

- porter les équipements de sécurité.
- travailler avec des outils aux normes en vigueur.
- ne jamais partir seul et informer son entourage du lieu précis de son travail.
- laisser libre la voie d'accès au chantier et garer sa voiture dans le sens du départ.
- se munir d'une trousse de secours de 1^{ère} urgence.

NOUVELLES OBLIGATIONS :

A compter du 31 décembre 2011 seule l'huile de chaîne biodégradable pourra être utilisée. Actuellement en moyenne 2 litres d'huile par hectare et par an sont répandus en forêt qui est censée être l'espace naturel le moins pollué ! Le surcoût de cette mesure est estimé entre 0,40 et 0,50 € par stère.

Contrôles : Le respect de ces mesures sera contrôlé, les contrevenants sont passibles d'une amende.

RENUMEROTATION DES RUES :

Attribuer de nouveaux numéros aux projets de construction entre les maisons existantes est parfois difficile surtout si on souhaite éviter l'utilisation des bis, ter, quater... C'est la raison qui a conduit le conseil municipal à décider l'affectation de nouveaux numéros : rue de Neuilly, rue de la Tour aux Drôles et rue Dranem.

A la Rue Neuve, le chemin vicinal n°5 desservant Montenot et Villiers se dénommera rue des Grandes Vignes et permettra aux 2 maisons riveraines d'avoir une adresse cohérente.

Chaque foyer recevra un courrier explicatif. La commune assurera la fourniture et la pose des nouvelles plaques et informera les principaux services administratifs concernés.

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN : *L'étude réalisée est en cours de complément d'instruction pour répondre à la nouvelle loi 2010-788 du 12/07/2010.*

Secteurs n°2 et 3 : ces secteurs sont partiellement impactés par les servitudes liées à l'aérodrome de Branches, une modification de ces zones n'est pas à exclure.

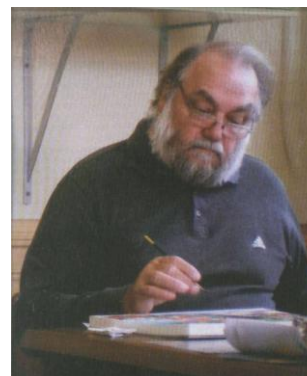
Secteur n°4 : le permis de construire 10 éoliennes de 150m de haut sur les communes de Charmoy, Epineau les Voves et Villemer a été accepté par la préfecture le 25 novembre 2009 (voir bulletin n°19). Saisi par une association qui contestait ce projet, le 22 septembre 2011, le tribunal administratif de Dijon a annulé ce permis pour non respect des mesures préventives, réductrices ou compensatoires demandées pour garantir les enjeux concernant la conservation des espèces protégées. Les 10 éoliennes étaient implantées perpendiculairement à un important couloir de migration où une trentaine d'espèces protégées est répertoriée (notamment les grues cendrées).

PICTUR'ART 10 ET 11 MARS 2012 REND HOMMAGE :

à

Jean-Paul DELOR (1944-2010)

Professeur de technologie, Jean-Paul DELOR a fait toute sa carrière d'enseignant au collège d'Aillant-sur-Tholon. Cette carrière officielle en masque une autre, tout aussi importante et tout aussi riche, à l'origine d'une large réputation. Passionné d'archéologie, ses recherches, ses chantiers de fouilles, ses publications, lui permirent de s'intégrer très vite à des groupes et unités de recherche départementaux et régionaux. Le bilan de cette activité où s'affirme l'homme de science est bien trop vaste pour être évoqué ici.



Si nous en restions là nous serions loin du compte. Jean-Paul DELOR s'intéressait à tout ce que sa curiosité sans à priori lui faisait découvrir en franchissant allègrement les cloisons classificatrices. L'art sous toutes ses formes le passionnait et l'attention qu'il portait aux peintres, aux photographes, à la musique et aux instruments, ne l'empêcha pas de mettre, si l'on peut dire, la main à la pâte. L'homme de science était aussi un artiste, la raison et l'objectivité côtoyaient en lui le rêve et la subjectivité. Sa technique de prédilection fut l'aquarelle. Il s'y forgea un métier solide qu'il n'hésita pas – là encore en pédagogue – à partager avec ses élèves d'un groupe jovinien qu'il retrouvait régulièrement. Ses sujets favoris étaient les paysages, bien construits, bien cadrés, qualités qui font bien souvent défaut même à de bons coloristes.

Sa découverte du désert voici une quinzaine d'années allait entraîner une forte évolution de sa peinture. Conquis par la magie de cet univers, il sut en exprimer le dépouillement silencieux tout en transcrivant sa richesse chromatique, subtile et violente à la fois. Sa touche devint plus instinctive, plus « jetée », ses compositions se firent moins descriptives mais plus allusives. Le désert l'avait aidé, guidé sur le chemin de l'intériorité et de la transcendance. Ses derniers voyages dans le grand sud marocain, consacrés en principe à des relevés archéologiques, ne lui firent pas lâcher le pinceau. Les aquarelles de cette période constitueraient un magnifique « carnet de voyage » en même temps qu'un hommage bien mérité. Souhaitons qu'une telle édition puisse voir le jour.

Jean-Paul DELOR était un être sensible mais sans étalage et il fallait une longue et proche fréquentation pour se rendre compte à quel point. Ce pouvait être simplement autour d'une table amicale en dégustant un bon plat, en goûtant un vin fameux, tout autant qu'en parlant d'une œuvre. Plus rarement ce pouvait être, auprès d'un proche, sous le coup d'un trop plein d'émotion. Il écrivait ainsi à un ami peintre : « Je t'avais dit que j'adhérais spontanément à ta peinture et que, pratiquement, de façon instinctive, j'avais l'impression d'entrer en communion avec elle...J'en avais les larmes aux yeux parce que toutes ces images me remplissaient si complètement... ». N'est-ce pas une bonne façon de peindre, par sa bouche même, un artiste qui sera justement honoré au prochain Picturart ?

Marcel Poulet

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

A) COMMANDITES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

CONSTRUCTIONS :

Le restaurant scolaire :

Les ouvriers sont à pied d'œuvre depuis quelques jours. Chacun peut et pourra suivre l'évolution de cette réalisation au cours des prochains mois. Le projet de l'ouvrir pour la rentrée scolaire de septembre 2012 demeure l'objectif fixé par le conseil municipal. Aujourd'hui les différentes subventions demandées et espérées sont connues : participation du Conseil Général pour 100 000 €, interventions de l'état (DETR) pour 214 035 € et du FEADER (financement européen) pour également 214 035 €. Le restant dû fera l'objet d'un emprunt. Pour mémoire, l'ensemble des marchés signés pour la construction s'élève à 796 636,24 €.TTC .

Ces travaux entraineront des perturbations que chacun saura accepter en changeant éventuellement quelques habitudes.



La chaufferie :

Située dans le sous-sol de l'école maternelle, elle a été repensée et modernisée comme annoncé dans le bulletin 21. La nouvelle chaudière au gaz donne toute satisfaction. L'entreprise chargée des travaux a parfaitement respecté le planning fixé.

Le foyer :

Salle communale bien connue, de plain-pied, accueille de nombreuses manifestations publiques ou privées mais montre son âge par sa cuisine vieillotte, ses peintures, son éclairage, son chauffage. Le conseil municipal a décidé lors d'une de ses dernières réunions d'en faire sujet de débats et de réflexions. Un architecte, après mise en concurrence, a été mandaté afin de conduire et de remettre à la mairie un projet de faisabilité de travaux de rénovation totale, par tranches successives d'opérations à conduire.

Le cimetière :

Les travaux de remise en état de l'entrée principale et du porche sont repoussés au printemps prochain.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Rue Pierre Larousse :

Si les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sont terminés, le chantier concernant le téléphone est suspendu suite à une erreur d'étude. La disparition des fils et poteaux devrait intervenir début 2012.

Eclairage public rue Jules Ferry :

4 lampadaires demeurent éteints depuis quelques semaines. La panne est aujourd'hui cernée, des devis en cours d'écriture.

Dès que possible la réparation sera effectuée.

Taille des arbres :

Programme 2012 :

-Boulevard du Levant, 118 arbres concernés.

-Lotissement de la Croix de l'Orme.

B) COMMANDITES PAR DES SOCIETES PRIVEES OU ORGANISMES PUBLICS :

Le forage d'eau non potable qui fuyait sur le chemin conduisant à Chassy est aujourd'hui réparé. Les travaux et le coût de l'intervention ont été pris en charge par le Conseil Général.

La communauté de communes conduira des travaux d'ici quelques semaines :

-l'agrandissement des locaux de la gendarmerie est acquis (autorisations et financements sont obtenus). Cependant, le permis de construire n'a pas encore été déposé.

-la construction de ses propres locaux, en haut de la rue des Perrières, après le bâtiment de la crèche.

Les constructions, en bordure de la rue de la Tour aux Drôles, de la résidence « Senioris » et du lotissement Domanys présentées dans le précédent bulletin municipal de juin 2011 sont aujourd'hui repoussées à une date inconnue suite à des difficultés internes à Domanys.

La société SCHIEVER d'Avallon, propriétaire du supermarché ATAC envisage de conduire des travaux importants. Le projet présenté consiste en la construction d'un nouvel espace de vente de 1800 m² (le double du bâtiment actuel) et d'une nouvelle station service sur les terrains non cultivés compris entre la rue de Neuilly et la rue du Stade. La société SCHIEVER a déposé le permis de construire, en mairie, le 03 août 2011.

L'actuel bâtiment demeurerait, son utilisation ultérieure n'est pas arrêtée à ce jour.

VAU GALANT : les terrains en jachère depuis maintenant plusieurs années compris entre la rue du Vau Galant et la rue de la Chapelle ont trouvé preneurs. Ces derniers projettent de créer une zone pavillonnaire.

L'AILLANTAIS, DU MILIEU PHYSIQUE,

Extraits de la conférence tenue le mercredi 29 juin 2011 à la salle des fêtes de la mairie devant un auditoire fourni, par Monsieur Gérard MOTTET, professeur émérite de géographie, vice président de la commission de l'aménagement du territoire au conseil économique et environnemental de Bourgogne:

INTRODUCTION :

Un territoire, quelle qu'en soit l'échelle, doit assurer à ses propres habitants les services du quotidien de la vie. C'est en ce sens qu'il devient un territoire vécu, un bassin de vie.

L'Aillantais est situé entre des pôles urbains plus conséquents, Auxerrois, Migennois, Jovinien et un « pays » à forte identité historique, culturelle et géographique : la Puisaye.

L'Aillantais apparaît bien comme un territoire d'équilibre parce qu'il est doté d'une forte identité physique et agraire, d'un centre attractif, et parce que le tracé historique de beaucoup de ses paroisses, puis de ses communes, le préfigurait (Senan, Villiers sur Tholon, Aillant sur Tholon, Chassy). L'Aillantais a pu ainsi s'étendre sur les plateaux boisés et les vallées de la Puisaye orientale (les Ormes, Sommeçaise et maintenant La Ferté Loupière et son très riche patrimoine).

L'Aillantais est un territoire en essor démographique conséquent avec, en plus, une réelle vie culturelle appuyée par un très riche patrimoine historique et architectural. Communauté de communes, mais aussi communauté du milieu physique, communauté de vie, communauté de culture et maintenant communauté d'avenir.

GRANDS TRAITS PHYSIQUES :

Géologie et relief : le territoire de l'Aillantais s'inscrit tout entier dans la partie sud-est du bassin parisien et de son empilement de terrains sédimentaires. Les étages qui constituent le substratum sont :- l'Albien, sables et argiles qui contiennent l'ocre toponyme de la commune de Saint Martin sur Ocre, du hameau de Sur-Ocre et de la rivière l'Ocre. – le Cénomaniens, francs calcaires donnant de très bons sols qui deviennent blancs en période sèche. – Le Turonien, étage important de la craie, très riche en fossiles.

Richesse des sols : les sols très fertiles se sont très bien prêtés à la céréaliculture et ont donc généré une agriculture de champs ouverts et non de bocages. Dans chaque paroisse puis commune, le besoin était grand de pouvoir accéder à un espace forestier pour le bois de chauffage mais surtout pour le bois de charpente. La plupart des communes de l'Aillantais ont ainsi combiné les bons terroirs céréaliers et les espaces forestiers (Volgré, Senan, Villiers, Aillant, La Ferté, Chassy etc...)

Architecture : pour des raisons géo-pédologiques, l'architecture initiale des XVIIIème et XIXème siècles a dû associer le calcaire gélif et la brique. Les réserves d'argile ont permis la fabrication de briques et tuiles. L'usage des matériaux sur place façonne le paysage architectural d'un territoire.

Climat : une carte des précipitations annuelles montre la nette différence des précipitations entre l'ensemble des plateaux de Puisaye et les vallées de l'Yonne du Ravillon et du Tholon qui, en contrebas de ce plateau connaissent des précipitations plus faibles : 900mm/an en Puisaye et de 625 à 700 mm/an en Auxerrois et Aillantais.

AU TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE

Ainsi donc le milieu physique façonne aussi le territoire vécu :

- dans le rapport des sols à l'agriculture, à la forêt.
- dans l'usage des matériaux de construction.
- dans le rapport à l'eau, aux fleuves, au réseau hydrographique, aux eaux de surface et de profondeurs(nappes), donc aux précipitations et au climat.

DU TERRITOIRE VECU AU TERRITOIRE D'EQUILIBRE :

L'Aillantais est marqué par trois caractères (données statistiques INSEE 2003)

- des communes qualifiées de couronnes péri-urbaines : Branches – Fleury – Poilly – St Maurice Thizouaille – St Maurice le Viel – St Martin sur Ocre – Laduz – Champvallon
- des communes multi-polarisées (dont 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines) : Villemer – Neuilly – Senan – Guerchy – Volgré – Villiers – Aillant – Chassy – Les Ormes – St Aubin – Merry.
- d'autres communes de l'espace rural : Sommeçaise – La Ferté Loupière.

Le canton d'Aillant connaît une forte croissance démographique avec une majorité de communes ayant une croissance supérieure à 5% (jusqu'à 54%), à l'inverse par exemple du Tonnerrois (- 18 à -2 %).

Un document consacré aux « navetteurs icaunais » montre que quelques Aillantais (Senan – Aillant – La Ferté Loupière) vont travailler en Ile de France mais que l'axe majeur est Auxerre, Migennes, Joigny et Sénonais.

L'Aillantais se doit donc de bien suivre l'actualité économique de l'Yonne et de ses relations de plus en plus marquées avec l'Ile de France, de bien connaître le contrat de mandature 2011/2015 de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Yonne.

Au plan éducatif, la présence des écoles communales et du collège est essentielle.

Territoire de culture vivante et de patrimoine : le patrimoine est considérable, de nombreuses églises sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'église de la Ferté Loupière et sa célèbre « Danse macabre » trésor médiéval inestimable, l'église d'Aillant construite par Viollet le Duc, le pressoir de Champvallon du XIII^{ème} siècle, de nombreux lavoirs, le site naturel du Puits Bouillant à St Aubin Chateauneuf... L'Aillantais fut une terre de Résistance pendant la seconde guerre mondiale.

La vie culturelle s'exprime par de belles expositions de peintures de qualité, la présence de bibliothèques, et le musée de Laduz synthèse du patrimoine local et populaire.

Ainsi l'Aillantais, reconnu par l'état, montrera son existence entre l'agglomération Auxerroise et l'axe icaunais francilien... existence géographique, démographique, économique...mais aussi culturelle et patrimoniale.

INFORMATIONS SPORTIVES

AILLANT SUR THOLON : COMMUNE DE MOINS DE 3000 H LA PLUS SPORTIVE DE L'YONNE EN 2011 :

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne a déclaré Aillant sur Tholon « commune la plus sportive 2011 » pour la catégorie de moins de 3000 habitants.

Quatre domaines ont été évalués :

La compétition sportive et plus particulièrement l'évolution des équipes ou des sportifs au niveau national et régional.

Le sport pour tous, c'est à dire l'ensemble des actions menées pour offrir à tous les publics une possibilité de pratique physique et sportive.

Les équipements sportifs, cela concerne l'ensemble du parc de la commune.

L'engagement de l'équipe communale pour le sport, évalué sur les projets ou actions en cours de réalisation ou à venir.

Des ratios ont fait intervenir la population, le nombre de licenciés et le nombre d'équipements.

Le nombre total de sportifs pratiquant à Aillant est de 979: 633 licenciés à des clubs affiliés à une fédération agréée par le Ministère de la Santé et des Sports et 346 adhérents à des clubs non affiliés.

Rappel des clubs ou associations sportives :

- Association de loisirs équestres de la vallée du Tholon.
- Association sportive du collège de la Croix de l'Orme
- Badminton*
- Basket-ball*
- Billard*
- Boules lyonnaises*
- Duo danses
- Ecole multi-sports
- Football*
- Gymnastique volontaire*
- Handibasket*
- Jump'in jazz
- Judo club
- Pétanque aillantaise
- Tennis club
- Tennis de table
- Volley-ball
- VTT*
- Yoga*

*Sections du club omnisports AILLANT-SPORT

Projet : création d'un club de natation d'été.

Contacts : les coordonnées d'un responsable de chaque discipline sont consultables sur le site de la mairie : www.aillant.sur.tholon.com



INFORMATIONS SPORTIVES

HANDIBASKET :

La section handibasket du club Aillant sports était créée en 1984 à l'initiative de Michel Carpy. L'équipe débutait en nationale 3 où elle jouait avec des résultats peu encourageants durant plusieurs saisons. Sa persévérance lui permettait de remporter le titre de champion de France N3 pour la saison 1988/1989 et d'accéder au championnat de national 2.

A l'issue de la saison 1993/1994, les joueurs étaient « couronnés » champions de France N2 ce qui les propulsait en nationale 1B. Leur ascension ne s'arrêtait pas là, à nouveau champions de France à l'issue de la saison 1994/1995, ils atteignaient le sommet : le championnat national 1A.

En avril 1997, ils remportaient la coupe d'Europe Willy Brinkman à Athènes. Les Aillantais fiers de leur équipe avaient accueilli les joueurs avec enthousiasme, beaucoup s'en souviennent.

Ensuite, était venue l'entente sportive avec l'équipe d'Auxerre, ce qui permettait la formation de 2 équipes, l'une évoluant en N1A et l'autre en N3 la première année puis en N2 ayant décroché le titre de championne de France.

Dès la saison 2002/2003 la section retrouvait son autonomie, remportait le championnat de France, était vainqueur de la coupe d'Ile de France et atteignait le quart de finale de la coupe de France.

Elle poursuivait son chemin avec des hauts et des bas, toujours dans un climat de bonne camaraderie, d'échanges et d'amitié jusqu'à la fin de la saison 2010/2011.

Cette année, les effectifs s'avèrent insuffisants pour jouer en championnat, le club a donc opté pour un basket loisir en attendant des jours meilleurs.

EQUIPE VAINQUEUR COUPE D'EUROPE 1997 :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS

La réunion publique du samedi 1^{er} octobre 2011 portant sur les déchets a permis à chaque participant de s'exprimer. Voici en deux pages les consignes précisées.

DECHETS MENAGERS: Bac couleur < bordeaux>.

Nouveau – La redevance incitative :

La taxe d'enlèvement de nos ordures ménagères va être supprimée et remplacée par la redevance incitative au tri, un système de facturation fondé sur le nombre de ramassages des ordures ménagères à notre porte. **MIEUX NOUS TRIERONS MOINS NOUS PAIERONS.**, La redevance est un forfait pour 18 ramassages par an. Au delà, chaque ramassage supplémentaire de déchets non recyclables sera facturé.

La redevance incitative sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2012. Elle remplacera la taxe d'ordures ménagères perçue jusqu'au 31/12/2011 et supprimée à cette date. Elle nous incite donc à trier plus et mieux dans le respect des consignes données.

La facture « à blanc » que nous recevrons en fin d'année n'est pas à payer.

La collecte des ordures ménagères :

A Aillant, les « ordures ménagères sont collectées en porte à porte le jeudi matin, le couvercle du bac doit être fermé.

DECHETS RECYCLABLES : Bac couleur jaune ou verte.

La collecte des recyclables hors verre :

Les papiers, les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques sont collectés tous les 15 jours le jeudi après midi (les semaines n° pair sauf jours fériés). Les bacs doivent être présentés couvercle fermé. Le nombre de ramassages n'est pas limité et n'a pas d'incidence sur la facture à payer.

Le verre :

Le verre recyclable doit être apporté aux points de collecte volontaire, route de Villiers vers les ateliers municipaux ou place du gymnase.

RAPPELS GENERAUX :

Les bacs seront:

- présentés remplis à la collecte, couvercles fermés.
- rentrés systématiquement après passage des éboueurs. Sinon tout bac resté dehors est considéré à collecter et donc comptabilisé pour facturation. En cas de détérioration ou de vol, les personnels de la CCA restent à votre disposition.

Le tri :

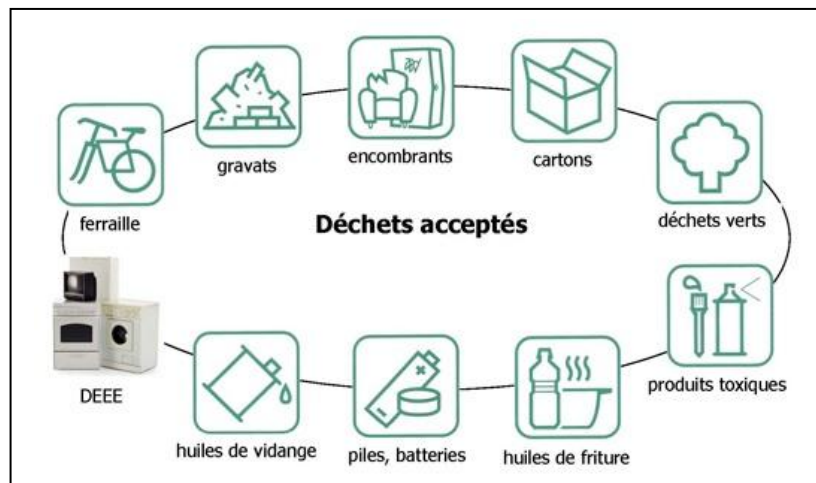
Les consignes définies par la Communauté de Communes de l'Aillantais doivent être respectées. Dans le cas contraire les déchets ne seront pas ramassés ou seront partiellement refusés.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS

La déchetterie :

Les déchets verts, gravats, cartons, ferraille, appareils électriques, appareils ménagers, monstres, produits dangereux sont acceptés sous certaines conditions.
(se reporter au règlement qui a été remis à chacun).



Les dépôts sauvages :

Il est strictement interdit de déposer des déchets sur la voie publique, dans la nature, aux abords des points d'apports volontaires etc... Ces pratiques sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule utilisé pour le transport.



Changement de résidence :

Si vous déménagez, contactez la Communauté de Communes de l'Aillantais pour rendre vos bacs, et solder votre compte.

Contact CCA:

Pour tous renseignements : www.ccaillantais.fr => déchets ménagers => redevance incitative.

Téléphone : 09.60.04.34.18

LES ACTIVITES DE NOS SCOLAIRES

Les enseignants de l'école élémentaire d'Aillant sur Tholon :

Mme SEVIN Karine CP/CE1 – Directrice.

Mme CAVAJANI Vanessa CE1/CE2.

Mme CHANDIOUX Fabienne CE2/CM1.

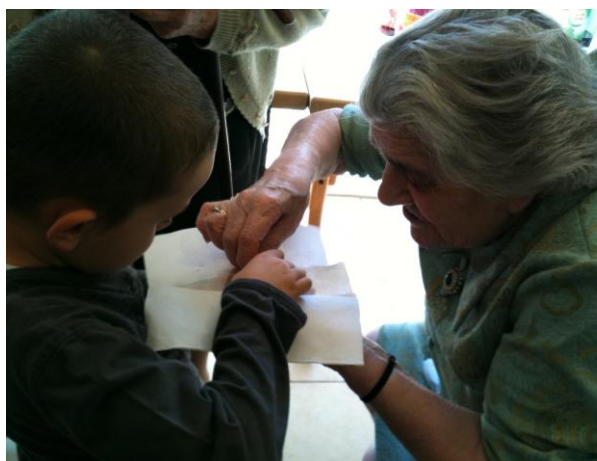
Mme GERARD Emilie CM1/CM2.

Mme GUERREIRO Céline : le jeudi CP/CE1 et le vendredi CM1/CM2.

Première visite à la maison de retraite d'Aillant sur Tholon :

Dans le cadre d'un projet en partenariat avec la maison de retraite sur la thématique de rencontres intergénérationnelles, chaque classe de l'école élémentaire a effectué une première visite à la maison de retraite d'Aillant sur Tholon.

Un premier moment de partage, de convivialité et d'échange autour d'un goûter organisé par le personnel et les résidents ainsi que des lectures, chansons, poésies, pièces de théâtre offertes par les enfants.



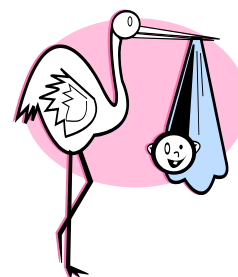
Jeudi 20 Octobre, nous sommes allés à la maison de retraite. Nous avons chanté en anglais et en français. Nous avons récité des poèmes. Les résidents nous ont préparé des crêpes et des boissons. Nous avons aidé les personnes âgées à servir le goûter. Nous étions émus, contents et surpris. Nous avons parlé avec les résidents, c'était un agréable moment.

Texte collectif - Classe de CE1-CE2 -

ETAT - CIVIL

BIENVENUE A :

<i>Thanya SIERRA LOPEZ</i>	14/07/2011
<i>Eva TREGOUBOFF</i>	18/08/2011
<i>Lucas NIEZ</i>	10/09/2011
<i>Bastien FERMIER</i>	13/09/2011
<i>Chane TRUONG</i>	22/09/2011
<i>Chloé FROMENTOT</i>	01/11/2011
<i>Klélya VAN de WIELE</i>	17/11/2011



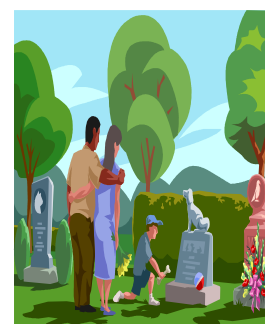
FÉLICITATIONS A :



<i>Alain PIRES et Aurélie VEYSSIERE</i>	04/06/2011
<i>Jean François BARTHELEMY et Jeanne BELTHIER</i>	11/06/2011
<i>Yohann GAUTARD et Edwige HOULLE</i>	02/07/2011
<i>Hugues VAN MUISWINKEL et Delphine FROMENTIN</i>	02/07/2011
<i>Sébastien RONSIN et Mélanie FROMENTIN</i>	02/07/2011
<i>Jean Luc DESQUINES et Nathalie PICHENOT</i>	23/07/2011
<i>Frédéric FRANC et Stéphanie SIGOGNE</i>	29/07/2011
<i>David MALLARD et Marie France ALLAUX</i>	10/09/2011
<i>Wissam ZAAZOUI et Aurélie HERNANDEZ</i>	24/09/2011

CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DE :

<i>Jean Bernard BARBE</i>	03/07/2011
<i>Colette AYRAL, veuve GALLOT</i>	12/07/2011
<i>Francis BERTRAND</i>	28/08/2011
<i>Isabelle GLANDIER, épouse GIBEY</i>	05/09/2011
<i>Guy FOURGEOT</i>	04/10/2011
<i>Simone COLLIN</i>	06/11/2011



REPRISE DES CONCESSIONS :

*Une affichette est placée devant chaque tombe concernée.
Les familles doivent contacter la mairie au 03.86.63.41.27*